



Déclaration du SNUipp/FSU42 du 4 juillet 2018

CAPD CLASSE EXCEPTIONNELLE SESSION 2018

Aujourd'hui se tient la seconde CAPD sur l'avancement à la classe exceptionnelle avec 67 nouveaux collègues promus dont les carrières sont saluées par l'administration. Nous ne reviendrons pas sur l'injustice de ce nouveau grade qui met de côté la grande majorité des enseignants qui ont eux aussi une « valeur professionnelle » incontestable. Nous l'avons dénoncé lors de la CAPD de la session 2017.

Cette année, le nombre de promus passe de 1,43% à 2,86%. En 2017, 64 promus représentaient 1,43% du corps ; donc en 2018 on aurait pu supposer que 2,86% du corps allait représenter 124 collègues. Si on enlève les 15 départs en retraite de l'ancienne promotion, il resterait 87 places à pourvoir. Or 67 sont promus aujourd'hui, nous ne comprenons pas très bien la règle de calcul.

Comme vous le savez, le SNUipp/FSU est particulièrement attaché au fait que cette promotion concerne le plus de collègues possible, et notamment les retraitables. Nous ne connaissons pas à ce jour les collègues qui ont prévu de partir en retraite au 01/09/2019, mais nous avons pointé 7 collègues qui ne sont pas promus et qui sont susceptibles d'y avoir recours puisque nés entre 1957 et 1960. Nous vous demandons d'y être particulièrement attentif. Ne pas permettre à ces collègues l'accès à la classe exceptionnelle, c'est leur exprimer une valeur professionnelle insuffisante, qui plus est, ne correspond pas à l'avis littéral qu'ils ont reçu de leur IEN.

Le SNUipp/FSU souhaite que cette promotion puisse concerner tous les collègues, il est normal que dans le cadre du PPCR le déroulement de carrière soit prolongé sur des indices dignes d'une carrière de fonctionnaire d'Etat catégorie A. Ces promotions devront s'ouvrir très largement, c'est ce que le SNUipp-FSU revendique, à l'image de ce que nous avons porté pour la hors-classe : un même métier, un même rythme et surtout un indice terminal accessible à tous. La ritournelle du SNUipp/FSU ne varie pas parce que pour faire travailler en équipe des personnels, mieux vaut les traiter à égalité.